RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

ENSAP BORDEAUX
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

Délibération du Conseil d'Administration N°2026-128-2
Séance du 15 octobre 2026

## Autorisation de signature des Marchés de travaux relatifs à l'opération

## "Construction d'un espace pédagogique (halle) et réhabilitation de l'atelier 5"

**Vu** le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'article 8-I-7 du décret 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture ;

**Vu** la délibération n°2024-115-4 du conseil d'administration portant sur l'autorisation de signature des conventions et sur les plafonds nécessitant un avis préalable du conseil d'administration ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offre réunie le 5 octobre 2026 ;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

### Article I.

Le Conseil d'administration autorise l'ordonnateur de l'ENSAP de Bordeaux à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération de construction d'un espace pédagogique (halle) et réhabilitation de l'atelier 5, selon les conditions suivantes et les modalités décrites dans l'annexe :

**Montant total maximum de l'ensemble des marchés de travaux :**
**1 301 160,62 € HT soit 1 561 392,74 € TTC**

### Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère règlementaire.

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017

# ANNEXE

Délibération du Conseil d'Administration N°2026-128-2

Séance du 15 octobre 2026

**Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à l'opération "Construction d'un espace pédagogique (halle) et réhabilitation de l'atelier 5"**

## ➢ Rappel du projet :

Le projet est de construire un bâtiment d'une surface au sol de 250 m2 dédié à la réalisation de maquettes de grande échelle, à la réalisation de prototypes de structures et de test mais aussi à l'exposition de travaux de grands formats.

Le bâtiment est situé à proximité immédiate de l'atelier n°5 (quasiment contigüe) dans lequel sont implantés des équipements et matériels de découpe grand format et machines laser 3D indispensables pour les exercices pratiques.

Pour des raisons fonctionnelles et pédagogiques, il est nécessaire d'aménager une liaison directe entre le nouveau bâtiment et l'atelier existant : l'aménagement d'un accès à l'atelier n°5 et d'un couloir de communication impose le déplacement des sanitaires et des locaux techniques actuels de l'atelier.

Le projet intègre cette restructuration partielle de l'atelier n°5.



## ➢ Allotissement :

Les marchés de travaux ont été réparti en 9 lots :

| Lot n° | Désignation |
|---|---|
| 1 | Gros-œuvre - Terrassements VRD - Cloisonnements |
| 2 | Charpente métallique - Charpente bois |
| 3 | Couverture - Etanchéité |
| 4 | Menuiseries métalliques |
| 5 | Menuiseries bois - Agencement – Doublages |
| 6 | Peinture |
| 7 | Revêtements de sols – Faïences |
| 8 | Electricité CFO-CFA |
| 9 | Plomberie - Sanitaires - CVC |

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017

## ➢ Critères de jugement des offres :

Les critères intervenant pour le jugement des offres initiales ont été pondérés de la manière suivante :

1. **Valeur technique** appréciée en termes de moyens humains, matériels, d'organisation et d'outils mis en œuvre par l'entreprise pour répondre aux exigences du marché : 55%

2. **Prix des prestations** : 45%

**1 / La valeur technique a notamment été décomposée en 3 sous-critères** notés sur 10 et eux-mêmes pondérés de manière à objectiver finement le jugement des offres :

- Sous-critère n° 1 – Qualité technique (30%) prenant en compte :

Méthodologie de réalisation de prestations, précautions apportées par l'entreprise au regard d'un déroulement des travaux sur site, pertinence des produits et matériels proposés ainsi que du mémoire technique propre au chantier, jugés également à partir de la documentation technique indiquant les marques et références, une attention sera portée sur la provenance des matériaux.

- Sous-critère N°2 – Moyens Humains et matériels (cadre et compagnons) (15%) prenant en compte :

Moyens matériels de l'entreprise affectés au chantier et aux études, qualifications et expériences de l'entreprise, matériels mis à la disposition du chantier, selon les dispositions arrêtées par le candidat pour garantir la qualité des prestations dans le respect des délais, définition de l'encadrement de chantier, moyens mis en place pour la gestion des sous-traitants, dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier et mesures prises pour le respect de l'environnement et charte chantier propre, moyens mis en œuvre par l'entreprise pour garantir la santé et la sécurité du chantier et du voisinage, réduction des nuisances (acoustique, poussière, espace public, ...).



- Sous-critère N°3 - Délais / Qualité (10%) prenant en compte :

Délais d'études, capacité du candidat à optimiser le calendrier et à les respecter, fourniture d'un planning optimisé en annexe, organisation des équipes afin d'assurer un autocontrôle jusqu'à la livraison et mesures prises pour éviter les réserves lors de la réception et qualité des matériaux.

**2/ Prix des prestations** (45%)

Le critère prix est apprécié en fonction de l'écart des prix des offres entre elle et les notes correspondantes sont calculées en fonction du rapport entre le prix le plus bas et le prix de l'offre examinée.
La note maximale de 10 est attribuée au prix le plus bas.

## ➢ Consultation

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme PLACE le 10 juin 2026.

La date limite de réception des offres était fixée au 15 juillet et a été prolongée jusqu'au lundi 20 juillet 2026 à 17h00.

L'appel d'offres a été publié sur le BOAMP sous le n° 26-57477.

Au total 106 dossiers ont été retirées et 26 offres ont été déposées.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres et son rapport a été présenté en commission d'appel d'offres le 5 octobre.

A l'issue de cette procédure, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

| Lot n° | Désignation | Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Gros-œuvre - Terrassements VRD – Cloisonnements (dont TO parvis étendu en hexagones) | DUNE CONSTRUCTIONS | 381 448 ,42 € | 457 738,10 € |
| 2 | Charpente métallique - Charpente bois | LAMECOL + DL OCEAN | 265 000,00 € | 318 000,00 € |
| 3 | Couverture - Etanchéité | CMBTP | 75 580,81€ | 90 696,97 € |
| 4 | Menuiseries métalliques (dont ventelles vitrées) | CRM | 366 847,00 € | 440 216,40 € |
| 5 | Menuiseries bois - Agencement – Doublages (dont doublage nord et doublage acoustique façade sud et ouest) | FAUCHÉ | 86 914,72 € | 104 297,66 € |
| 6 | Peinture (dont peinture pignon Sud de l'atelier 5) | FAUCHÉ | 14 265,01 € | 17 118,01 € |
| 7 | Revêtements de sols – Faïences | FAUCHÉ | 9 516,83 € | 11 420,20 € |
| 8 | Electricité CFO-CFA | FAUCHÉ | 78 458,78 € | 94 150,54 € |
| 9 | Plomberie - Sanitaires - CVC | K2 ENERGIES | 23 129,05 € | 27 754,86 € |
| Total | | | 1 301 160,62€ | 1 561 392,74 € |

La commission d'appel d'offres a validé ce choix à l'unanimité.

Le montant total des <u>marchés de travaux</u> de construction de la halle et de réhabilitation de l'atelier 5 s'élève à :

1 301 160,62 € HT soit 1 561 392,74 € TTC



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
740 Cours de la Libération - CS70109 - 33405 Talence Cedex - France
+33 (0)5 57 35 11 00 - ensapbx@bordeaux.archi.fr
www.bordeaux.archi.fr - siret : 193 301 991 00017